

La TV par câble à l'étranger

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 242

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On sait que les éditeurs de journaux ont pris position contre l'introduction de la publicité sur les réseaux locaux. Il est vrai que les échéances de la presse écrite deviennent de plus en plus serrées. Mais pour la télévision par câble comme pour la presse écrite, l'effort financier de la publicité est indispensable ; le refuser, c'est se condamner au sous-développement en matière d'information. Tout au plus pourrait-on établir une distinction stricte entre la publicité *locale* et la publicité au sens large.

Reste le contrôle de la télédistribution, plus particulièrement des canaux ouverts au public, des émissions locales. La société concessionnaire sera soumise sans doute au même article constitutionnel que la SSR. Il n'est pas sûr que les municipalités et — ou les sociétés privées — fassent preuve d'une grande ouverture d'esprit, qu'elles donnent aux groupes constitués, de gauche et de droite, aux minorités, en particulier aux étrangers et aux jeunes qui n'ont aucun pouvoir, le droit à la communication audiovisuelle : une réglementation, des structures devront être prévues pour une utilisation aussi large que possible des nouveaux médias. Car, face à l'abondance des programmes, les émissions locales devront offrir une télévision différente, diversifiée, surtout en contact direct avec la vie quotidienne.

Les enjeux de la télévision par câble sont très complexes. Sur le plan politique d'abord : les affaires locales pourraient devenir plus transparentes et les députés auraient à passer le test du petit écran ; le contenu des chaînes locales, des services, des canaux libres devra être équilibré et programmé. Sur le plan économique ensuite : le câble entraînera le développement de certains secteurs et donnera aux ménages, aux écoles, aux entreprises et aux administrations de nouveaux moyens d'action. Sur le plan psychologique et social, le diagnostic est plus compliqué : comment les individus réagiront-ils et s'adapteront-ils à cette masse d'informations mise à leur disposition, quelles en seront les conséquences pour la société ?

Bref, la télédistribution représente à plus ou moins long terme un catalyseur aussi puissant que les chemins de fer. Les répercussions pratiques et économiques devraient faire l'objet d'études précises.

Dans le domaine de l'audiovisuel, tout va maintenant très vite, l'évolution technologique remet en question les monopoles. Il serait désastreux de prendre des décisions rigides et définitives, de ne pas donner aux groupes privés la place qui leur revient : un régime d'association des organismes publics avec des groupements divers doit être trouvé. Il importe avant tout de ne rien bloquer et de préparer la société aux mutations profondes qu'engendrent les nouveaux modes de communication (nous réclamions, dans DP 189 et 199, une prise de position claire des autorités politiques à ce sujet). Il importe enfin de poursuivre des expérimentations, d'encourager et de subventionner les initiatives des cités — dans les écoles et les centres de loisirs par exemple — qui veulent utiliser dès maintenant la télévision pour l'éducation, la formation permanente et l'animation communautaire.

LA TV PAR CABLE A L'ETRANGER

1. France : le stade expérimental

Le Haut Conseil de l'audiovisuel, qui a été nommé par le gouvernement français lui-même, s'est réuni au début de juillet. A propos de la TV par câble, le premier ministre a déclaré : « Cette nouvelle technique, si elle est coûteuse, offre des avantages déterminants : un choix étendu de programmes, c'est-à-dire en fait une large atténuation du monopole de l'Etat, et pour les téléspectateurs la possibilité d'utiliser eux-mêmes des moyens pour communiquer entre eux. »

Des expériences vont être entreprises dans sept villes et, sur la base des résultats, un cadre légis-

latif serait dégagé par le gouvernement pour codifier cette législation.

La fin d'un monopole

L'évolution de la technologie met en cause le monopole d'émission. Elle est irrésistible. La question se pose désormais : « La libéralisation au profit de qui ? ». En France, on envisage déjà la création de sociétés d'économie mixte de télédistribution, avec la presse régionale et départementale, les compagnies privées de hardware et de software, l'Etat, les collectivités locales.

L'expérience de la Villeneuve à Grenoble (7000 habitants, 50 000 en 1980) est sans doute la plus avancée. La plus exemplaire aussi, car il s'agit d'un projet d'utilisation de la télédistribution dans un ensemble conçu pour l'échange et la communication. Les immeubles, les établissements scolaires, les centres de culture et de loisirs, les voies de circulation, tout est intégré dans un plan d'urbanisme qui constitue « un cadre et des structures susceptibles de préfigurer l'avenir et d'aider à changer la vie ».

Bâtiment polyvalent, le Collège d'enseignement secondaire (CES), prévu pour 1200 élèves, est aussi Maison de quartier, Centre vidéo et de télédistribution, bibliothèque, centre des équipements collectifs. Le projet audiovisuel poursuit plusieurs objectifs : l'introduction d'une pédagogie rénovée faisant un large usage de l'audiovisuel, l'initiation à la technologie et « la prise en main du langage audiovisuel », l'animation communautaire et l'information locale.

Dans un premier temps, le matériel a été testé et mis en place ; des équipes de jeunes et d'adultes réalisent des vidéocassettes qui sont projetées au Centre, dans les rues. La deuxième étape devrait se poursuivre dès maintenant : le CES devient Centre de télédistribution pour tous les groupes scolaires et les immeubles de la Villeneuve, des programmes locaux vont être diffusés.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

● LA TV PAR CABLE A L'ETRANGER (suite)

L'expérience de la cité câblée de la Villeneuve, financée par l'Etat et les collectivités locales, s'inscrit dans une politique globale d'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement, l'éducation et la formation permanente, la vie locale et quotidienne. Préfigure-t-elle l'avenir ? Il est difficile d'évaluer la participation des habitants, il est tôt pour répondre que le besoin de communication est aussi impérieux que celui de consommation.

2. Le projet wallon : à tous les niveaux d'activités

En Belgique, les systèmes de télédistribution permettent déjà la retransmission de presque tous les programmes européens et même britanniques. Mais la diffusion d'émissions locales est encore interdite.

Un projet de développement audiovisuel de la Wallonie a été présenté récemment par le Centre de la Radio-télévision-culture à Liège. Il s'agit d'étendre à toute une région le principe de la ville câblée, d'établir « un système à hautes capacités permettant les échanges bilatéraux et sur lequel chaque Wallon pourrait se brancher comme il se branche sur le téléphone ».

En collaboration étroite avec les Centres de production radio-télévision, le réseau de télédistribution pourrait offrir, à part les programmes nationaux et étrangers de la télévision, des services nouveaux :

- « les programmes TV locaux, permettant aux usagers d'être informés par l'image des événements de leur ville,
- l'organisation et la diffusion d'activités culturelles,
- l'accès dans le cadre d'un réseau bi-sectionnel, à des vidéothèques permettant la constitution de programmes « à la carte »,

— la réception à domicile de nombreux programmes éducatifs et culturels,

— la réception à domicile des offres ou catalogues des commerçants locaux pour un système de télévente. »

Les moyens de communication actuels, téléphone, poste, télex, se verraient améliorés ou transformés grâce à l'apparition de nouveaux modes de transmission.

Ce projet concerne tous les secteurs, tous les niveaux d'activité d'une région : l'Etat, les collectivités locales, les écoles, les administrations, les entreprises, les ménages. La mise en place d'une telle infrastructure de communication à grande capacité pourrait être aussi décisive que les retombées des plus grandes découvertes des siècles passés. Sur le plan des investissements, des conséquences économiques et sociologiques, voire psychologiques : le câblage d'une région ouvre la voie à la circulation des informations, à de nouveaux modes d'échanges.

Expérimentations nécessaires

Un tel projet, vu la nouveauté des techniques, l'audace des applications, l'absence de références, nécessite des études approfondies, des recherches suivies, des expérimentations. Une mission limitée a été confiée pendant deux ans au Centre de Radio-télévision-culture de Liège.

A NOS LECTEURS

Toujours en avance sur l'actualité, DP pense déjà aux cadeaux de Noël... Imaginez-vous contribution plus efficace à une « bonne et heureuse » année 1974 qu'un abonnement à « Domaine Public » ? Nous attendons la liste des personnes à qui vous voulez du bien.

L'environnement genevois : un bilan politique

La seule nouveauté de la campagne électorale genevoise en vue des élections du Grand Conseil (mi-octobre) et du Conseil d'Etat (mi-novembre), c'est l'environnement. La qualité de la vie, ignorée il y a quatre ans, est devenue un thème majeur dans le canton ville du bout du lac, sevré d'espace et de verdure. Du parti libéral au parti du travail, les candidats affichent plus fièrement leur appartenance à l'Institut de la vie ou au World Wildlife Fund qu'aux associations sportives ou de petits commerçants. Côté propagande, le parti démocrate-chrétien a choisi pour slogan numéro 1 : « Améliorer la qualité de la vie ». Pour le parti libéral, « l'environnement est naturellement au programme de tous les partis ; l'important, c'est d'agir... ». Cette manière d'envisager les choses est certainement la bonne ; encore qu'en période électorale, il est plus judicieux de se pencher sur les décisions passées que sur celle que chacun s'engage à prendre ou à faire prendre.

Ici comme ailleurs, cette unanimité en faveur de la défense de l'environnement inquiète. Au-delà des slogans, l'environnement suppose des choix, des arbitrages extrêmement difficiles ; quand il s'agit d'espaces à mettre à la disposition de chacun pour la détente, le libre accès aux rives du lac, par exemple, ne voit-on pas se cabrer le puissant groupe des propriétaires et de leurs alliés. En ville, comment concilier les intérêts de la masse des automobilistes avec la priorité à donner aux transports en commun.

L'étude attentive des quatre ans de la dernière législature montre rapidement l'ampleur des obstacles auxquels on s'est heurté en matière d'amélioration de la qualité de la vie.

La voiture dévoreuse d'espace

C'est en ville que se déroule la majeure partie de la vie des Genevois et seule une amnésie généralisée empêche de voir combien la vie s'y est dété-